

# GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF\*)



PA26

8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

Acquérir les techniques permettant l'établissement d'un bulletin de paie • Utiliser les règles de calcul nécessaires à l'élaboration de la paie • Effectuer une paie complète • Calculer l'indemnisation des congés payés et les IJSS • Se sensibiliser à l'importance des déclarations sociales, au respect des dates de dépôt, afin de se prémunir de tout risque de contentieux

## Profil Stagiaire(s)

membres des services Paie, responsables et membres des services du personnel et des affaires sociales

## Pré-requis

Ce parcours de formation diplômant est ouvert à tout salarié titulaire d'un BAC, bénéficiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 1 an dans une fonction RH. Le candidat qui ne satisfait pas à ce critère peut demander une étude en Commission pour validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n°85-906 du 23/08/1985), dite "VAP 85", afin d'obtenir une dérogation le cas échéant.

## Profil Animateur(s)

cette formation est assurée par un expert de la paie et des régimes sociaux



## PROGRAMME

### MODULE 1

#### Formation : Maîtriser les Fondamentaux de la Paie (niveau 1)

##### Intégrer les bases du bulletin de paie

Connaître les mentions obligatoires et les mentions interdites du bulletin de paie simplifié  
Maîtriser le principe de la mensualisation  
Respecter les règles de paiement du salaire et le salaire minimum (SMIC et conventionnel)  
Différencier les éléments soumis et non soumis à cotisations

##### Etablir la paie selon la durée du travail

Temps complet et temps partiels :  
. durée légale hebdomadaire, mensuelle et annuelle  
. limites hebdomadaire et journalière  
Forfait annuel en jours  
Le temps de travail effectif  
Heures supplémentaires/complémentaires et majorations  
Contingent annuel  
Repos compensateur équivalent et contrepartie obligatoire en repos  
Jours fériés  
Travail de nuit et du dimanche

##### Traiter la rémunération

Déterminer le brut, le net à payer et le net fiscal  
Calculer le salaire sur la base des jours calendaires, ouvrables, ouvrés et les heures (réels ou moyens)  
Valoriser le coût du travail  
Appliquer la retenue à la source

##### Maîtriser le fonctionnement des congés payés

Les règles d'acquisition et de prise des congés payés  
L'indemnisation des congés payés : règle du maintien de salaire et du dixième  
Les jours de fractionnement

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
inscriptions@demos.fr

## Nos promotions

### 2022 - Promotion 1 à Paris :

1 - 3 juin 2022  
15 - 17 juin 2022  
30 juin - 1 juil. 2022

### 2022 - Promotion 2 à A Distance :

1 - 3 juin 2022  
15 - 17 juin 2022  
30 juin - 1 juil. 2022

### 2022 - Promotion 3 à Paris :

14 - 16 sept. 2022  
5 - 7 oct. 2022  
24 - 25 nov. 2022

### 2022 - Promotion 4 à A Distance :

14 - 16 sept. 2022  
5 - 7 oct. 2022  
24 - 25 nov. 2022

# GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF\*)



PA26

8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

## Prendre en compte les charges sociales

Distinguer les organismes sociaux et leur rôle : Sécurité sociale, Pôle emploi, retraites complémentaires et prévoyance, mutuelle

Définir les bases de cotisations : totalité, tranches A/B 1 et 2, CSG/CRDS

Appliquer les taux de cotisations salariaux et patronaux

Calculer le plafond de Sécurité sociale : prorata en cas d'entrée ou sortie, absence non rémunérée, temps partiel, employeurs multiples

## La fin d'un CDD

Calculer le solde de tout compte pour une fin de contrat à durée déterminée

Préparer les documents à remettre

## MODULE 2

### Formation : Se Perfectionner à la Paie (niveau 2)

#### Cotisations

Organismes sociaux : Sécurité sociale, Pôle emploi, AGIRC/ARRCO, prévoyance et mutuelle

Bases : totalité, tranches A/B et 1/2, CSG/CRDS

Plafond de Sécurité sociale et prorata

Régularisation mensuelle progressive des bases de cotisations

#### Avantages en nature et frais professionnels

Repas, logement, voiture, NTIC

Frais professionnels : valorisation selon les dépenses réelles ou forfait

Indemnités de grand déplacement (repas et hôtel)

Tickets restaurants

Bons d'achat ou cadeaux remis par le comité d'entreprise

#### Incidence de la durée du travail

Rappel durée et limite du temps complet

Durée du travail à temps partiel et limites minimale et maximale hebdomadaires

Heures complémentaires : limites et majoration, repos compensateur et obligatoire

Journée solidarité, jours fériés ordinaires et 1er mai

Le régime d'exonération fiscale et sociale des HS et des HC

#### Congés payés

Acquisition des droits à temps complet et à temps partiel

Décompte des CP et incidence des jours fériés et de la maladie

Indemnisation selon maintien de salaire ou dixième CP

Jours de fractionnement

#### Le traitement des absences et de la maladie

Loi de mensualisation

Indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS maladie)

IJSS et retenue à la source

Maintien du salaire net sous déduction des IJSS

Congé maternité, congé de paternité

IJSS maternité et paternité

Accident du travail et maladie professionnelle, accident de trajet

IJSS accident du travail

# GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF\*)



PA26

8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

## Licenciement individuel

Licenciement économique, licenciement pour cause réelle et sérieuse, licenciement pour faute grave ou lourde

Calcul de l'indemnité légale et limites d'exonération fiscale et sociale

Indemnité transactionnelle

Limites d'exonération fiscale et sociale des indemnités versées

Rupture conventionnelle individuelle et collective

Calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle et limites d'exonération

Forfait social à 20%

Intégrer le prélèvement à la source dans le calcul du solde de tout compte

Documents à remettre lors du départ

**La retraite : indemnité, calcul de l'âge légal de départ**

## MODULE 3

### Les Enjeux et La Pratique des Déclarations Sociales

#### Les enjeux des déclarations sociales

Cotisations légales et contractuelles

Rôle des organismes sociaux

Regroupement des cotisations sur un bulletin de paie simplifié

Formalités d'embauche et DPAE

#### Déterminer les bases de cotisation

Identifier les éléments soumis ou non soumis à cotisations (brut social)

Vérifier les cumuls des tranches A, B, 1, 2

Régulariser les cotisations mensuellement

Définir la base CSG/CRDS

Appliquer les taux et les plafonds rattachés à la période d'emploi

Intégrer les excédents fiscaux et sociaux des cotisations retraite supplémentaire et prévoyance complémentaire

Abattement pour frais professionnels

Valider les cotisations spécifiques

Taux d'accidents du travail

Taxe Transport

Taux allocations familiales et régularisation

Forfait Social 8% et 20%

Calcul de la réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex réduction Fillon)

Déclarer les cotisations et contributions sociales

Les organismes destinataires

Urssaf et Pole Emploi

Régimes de retraite complémentaire et fusion AGIRC-ARRCO

Prévoyance et mutuelle

Taxe sur les salaires (entreprises concernées et tranches)

Date d'exigibilité des cotisations

Paiement mensuel ou trimestriel

Pénalités et majorations de retard

# GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF\*)



PA26

8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

## Pratiquer la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Objectifs et avantages

Déclarations concernées (organismes sociaux, déclaration d'événements, enquêtes...)

Modalités d'inscription et de transmission

Pénalités en cas de manquement aux obligations déclaratives

DSN vecteur du prélèvement à la source

Se préparer au contrôle URSSAF

Procédure de contrôle et déroulement

Documents contrôlés

Rescrit social

Demande de délai de paiement, de remise des majorations de retard

Procédure contentieuse

## Méthode pédagogique

Ce parcours correspond au bloc de compétence n°4 du cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines », éligible au CPF (code 248237),

Il est proposé en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Ressources Humaines SUP des RH, une école de référence auprès des professionnels des RH ([www.supdesrh.com](http://www.supdesrh.com)).

Les modalités pédagogiques sont variées, elles alternent apports théoriques, mises en situation concrètes et échanges entre professionnels des RH.

Ce prix comprend la certification délivrée par SUP des RH.

Ce parcours peut être suivi des blocs de compétences complémentaires répertoriés dans le cycle certifiant « Chargé(e) des Ressources Humaines ». Il est possible de capitaliser les blocs de compétences sur une durée de 5 ans maximum, pour se former à son rythme.

Les formations se déroulent dans les locaux de Demos.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le passage de l'examen de certification est requis (sans condition de réussite). L'examen se déroule sur ordinateur.

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

## Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

## Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

# GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES (PARCOURS CERTIFIANT ÉLIGIBLE CPF\*)



PA26

8 jours (56h) 4 490,00 €<sup>HT</sup>

## En complément

### Examen Sup des RH 3h

Cet examen (3h) valide l'acquisition des connaissances et compétences d'un des sept blocs de compétences du titre « Chargé des Ressources Humaines », titre de Niveau II inscrit au RNCP. (Code RNCP : 35878)  
300,00 €